****

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Ternat, le 2 février 2017

*Manutan tire la sonnette d'alarme : « La crainte de dénoncer la situation est préoccupante ! »*

**46 % des travailleurs se plaignent de maux physiques en raison du travail**

**Près d'un travailleur sur deux se plaint de maux physiques (douleurs ou fatigue) en raison du travail. C'est ce qui ressort d'une étude\* de Manutan menée auprès de quelque 750 travailleurs dans les bureaux, les ateliers et les entrepôts. Environ le même nombre de travailleurs déclare que l'employeur consacre peu d'attention, voire aucune, à l'ergonomie sur le lieu de travail. Si ces maux exercent un impact considérable sur le travail, ils affectent également la vie privée des travailleurs. Lydia Rongen, HR Manager Benelux chez Manutan, estime que ces chiffres sont préoccupants. *« Si les personnes concernées n'en parlent pas, cette situation ne s'améliorera pas d'elle-même. C'est regrettable, d'autant plus qu'elles pourraient travailler bien plus confortablement à l'aide de dispositifs simples. »***

L'ergonomie au travail signifie que les objets fonctionnels, les machines et les tâches sont conçus de manière à favoriser la sécurité, la santé, le confort et l'efficacité des travailleurs. Lorsque ces éléments ne répondent pas à ces critères, des maux physiques peuvent alors survenir. Parmi les travailleurs interrogés, 46 % affirment souffrir de maux physiques causés par leur travail (le poste de travail, l'environnement de travail ou les activités exercées). Pour les personnes qui travaillent dans un entrepôt, un atelier ou à l'extérieur, ce taux grimpe même à quelque 51 %. Ces facteurs entravent sérieusement l'exécution de leur travail au quotidien. Il convient toutefois de souligner que plus de 80 % des travailleurs reconnaissent que non seulement leur vie professionnelle en pâtit, mais aussi leur vie privée.

**Peur d'aborder le sujet**

Bien qu'une grande partie des employés de bureau (71 %) abordent le sujet avec leur employeur, 29 % d'entre eux ainsi que 28 % des collaborateurs travaillant dans les entrepôts et les ateliers éprouvent des difficultés à le faire. Selon leurs propres dires, ils ont *« peur d'être considérés comme les "pleurnicheurs de service" »*. Une plus petite partie de ces travailleurs craignent en outre d'être perçus comme « faibles » ou « vulnérables » par leurs collègues lorsqu'ils demandent des solutions adaptées.

**Cause : charge physique trop élevée et position assise prolongée**
Parmi l'ensemble des travailleurs interrogés, 44 % désignent un mobilier inadapté comme cause principale de leurs maux physiques. 51 % des travailleurs occupés dans les entrepôts et les ateliers se plaignent de douleurs physiques. Ils imputent ces maux à une charge physique trop lourde (49 %) et à une masse de travail trop importante (45 %). Quelque 43 % des personnes occupant un emploi administratif déclarent souffrir de maux physiques. Deux participants sur trois (64 %) les attribuent à une position assise prolongée et 63 % pointent du doigt un mobilier inadapté.

**Pas de dispositif pour soulever des charges**
Près de deux personnes interrogées sur trois (dans l'industrie) affirment devoir régulièrement soulever ou déplacer des objets. Une sur trois avance que l'employeur ne met pas suffisamment de ressources à disposition pour effectuer cette tâche. Logique, donc, que pratiquement 67 % du personnel occupé dans les ateliers ou les entrepôts et concerné par ces plaintes souffrent de maux de dos. Environ un tiers cite également des douleurs à la nuque, aux épaules, aux jambes, aux genoux et aux pieds. Les plaintes les plus courantes parmi le personnel de bureau visent : la fatigue des yeux (60 %) et les douleurs au dos, à la nuque et aux épaules (approximativement 60 %).

**Conseils pour améliorer les conditions de travail**
Et Lydia Rongen d'ajouter : « Il existe d'excellentes solutions pratiques pour tous les postes de travail afin de rendre le travail plus sain et plus agréable. Dans nos [blogs](http://www.manutan.be/blog/?lang=fr), nous faisons part de toute une série d’informations pratiques. Il suffit d’en discuter ensemble et de vouloir remédier à la situation. En attendant, tout le monde sait que rester assis trop longtemps n'est pas bon et qu'une chaise de bureau adaptée joue un rôle essentiel. Cependant, les employeurs semblent y accorder encore trop peu d'attention. Sans compter que l'ergonomie dans les entrepôts et les ateliers n’est pas toujours bien réglementée. Pourtant, un tapis spécial peut par exemple déjà faire diminuer fortement certaines plaintes. Et, pour être honnête, Manutan doit aussi faire preuve de vigilance en permanence, naturellement. »

Lydia Rongen y voit un rôle important pour les employeurs. « Bien entendu, on recommande aux travailleurs de s'exprimer et de rechercher les moyens en vue d'apporter des solutions. Mais les employeurs peuvent donner le ton en clamant haut et fort qu'il est crucial pour les salariés de faire savoir s'ils ont besoin de dispositifs adaptés pour effectuer leur travail de façon efficace et agréable. Cette attitude doit être encouragée et prise au sérieux par les employeurs. Ils préfèrent de toute manière un collaborateur qui exprime clairement ses difficultés, plutôt qu'un travailleur qui, dans peu de temps, va s'absenter de manière définitive, car il n'a jamais osé aborder le sujet ! »

*\*) Étude réalisée auprès de plus de 750 Belges actifs à la demande de Manutan.*

**À propos de Manutan**
Manutan, fondé en 1946 sous le nom de Overtoom, est le plus grand fournisseur d’articles de bureau, entrepôt, atelier et terrain en Belgique et aux Pays-Bas. Plus de 80 000 articles sont livrés par le biais des catalogues, du centre de contact et du site Internet. Nous couvrons le transport et le stockage internes, en passant par les outils et la sécurité. Manutan fournit également des conseils et des services pour les projets d'aménagement complets, l'exportation et les systèmes d'achat efficaces.

La société fait partie du Manutan Group international, leader européen dans le domaine des fournitures industrielles. Le groupe compte 25 succursales dans 18 pays d'Europe. Grâce aux quelque 2.000 collaborateurs et 200.000 articles différents, plus de 1.000.000 clients sont servis. La vision du Manutan Group se caractérise notamment par l'établissement de relations chaleureuses, sincères et personnelles avec les clients. « Entreprendre pour un monde meilleur », voilà notre devise. [www.manutan.be](http://www.manutan.be/fr/mab) et [www.manutan.be/blog](http://www.manutan.be/blog/?lang=fr)

**Note destinée à la rédaction et non à la publication :**

Pour obtenir davantage d'informations sur Manutan et ses initiatives, vous pouvez contacter :

**Manutan**

Filip Van den Abeele – Sales Operations Director

Tél.: 02 583 51 99

E-mail: filip.vandenabeele@manutan.be

Site internet: [www.manutan.be](http://www.manutan.be/fr/mab)

ou

Ward Vanhee

Tél. : +32 (0)2 773 50 26

E-mail : wv@twocents.be

Vous pouvez obtenir les photos en haute résolution et le communiqué de presse en version numérique via ce lien vers notre espace presse : <http://manutan.media.twocents.be/>